

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 5

Artikel: Le PARP, processus de planification et d'examen
Autor: Curtenaz, Sylvain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le PARP, processus de planification et d'examen

Parmi les programmes associés au Partenariat pour la paix (PPP), le *PPF Planning and Review Process* (PARP) occupe une place de choix. Outil de planification, il sert de repère dans le processus d'accès à l'interopérabilité pour le cas d'«opérations de réponse aux crises hors article 5¹». La Suisse a adhéré au PARP en 1998; son programme a débuté en 1999.

■ Lt-col EMG
Sylvain Curtenaz

Un outil de travail

Le PARP se veut un outil de planification. Les directives concernant son établissement et sa conduite ont été décidées au niveau ministériel. Il est établi pour six ans, soit trois cycles bisannuels. Au terme de chaque cycle les résultats sont évalués et les objectifs adaptés.

Le PARP n'est pas un document à sens unique. Il répond à la demande du partenaire qui décide librement de s'y associer. Son élaboration s'inscrit dans un processus de relations bilatérales «19+1», soit les dix-neuf membres de l'Alliance et le candidat au PARP. Il est taillé sur mesure et développé en collaboration entre l'Etat partenaire, demandeur, et l'Alliance atlantique. Le programme ne vise qu'à définir les objectifs d'interopérabilité de formations nationales prévues pour être engagées dans le cadre d'une

opération de réponse aux crises hors article 5.

Notre pays occupe une position unique dans le programme, puisqu'il ne fournit pas de personnels militaires dans ce cadre, et qu'il ne s'est pas doté des structures nécessaires pour remplir les obligations résultant normalement de cet accord.

Composition et contenu

Le PARP est composé, depuis le printemps 2000, de *Partnership Goals* (PG)². Ces buts sont en règle générale alignés sur les *Force Goals* attribués aux membres de l'Alliance. Pour des raisons de simplification, la planification du PARP tend à évoluer de manière semblable à celle de l'OTAN. Des objectifs de standardisation seront vraisemblablement inclus dans les futurs PGs.

L'Alliance n'entend pas sacrifier son cœur de compétence, orienté sur la défense, ni ac-

cepter de voir diminuer sa capacité de réaction en liant durablement des forces dans une opération hors article 5. Etant appelées à jouer un rôle toujours plus important dans la sécurité de l'espace euro-atlantique, l'OTAN a besoin de l'appui de ses partenaires. Les moyens particuliers nécessaires pour ce type d'opération ne figurent en effet qu'en nombre limité dans l'inventaire de ses membres. Le PARP permet d'identifier les **capacités supplémentaires** nécessaires pour faire face à la diversité des missions. Il s'agit essentiellement de moyens de défense anti-aérienne, de logistique et du génie. Avec le CIMIC, il est fait appel à des compétences qui dépassent largement le cadre militaire. Le PARP traite donc de trois domaines bien définis:

■ **Premier niveau**: interopérabilité élémentaire, sans laquelle la collaboration partenaire-OTAN n'est pas possible, et met en cause le succès de la mission (langue, *command & control*, doctrine, procédures).

¹Il s'agit de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord qui définit les termes de la défense collective. L'OTAN, dans sa terminologie, considère des opérations de réponse aux crises en format article 5, et hors format article 5. Ces dernières comprennent les opérations de soutien de la paix (PSO) et l'aide humanitaire (HA).

²Jusqu'à fin 1999, on parlait de Interoperability Objectives.

■ **Second niveau** : mise à disposition de moyens sans lesquels le partenaire ne peut pas remplir sa mission (logistique, sûreté).

■ **Troisième niveau** : moyens et capacités utiles dans le cadre général de la mission.

Afin de rendre le sens des *PGs* plus transparents, ils sont reliés – pour l’instant encore, le système étant en cours de réforme – à un catalogue intitulé *MNC's Interoperability Requirements (MIR)*. Ce document, décrit en termes très larges le niveau d'interopérabilité nécessaire pour assurer le succès d'une opération. Le catalogue des *MNC's Tasks for Interoperability (MTI)* découle des *MIRs*. Il est beaucoup plus pré-

cis et comprend 80 tâches principales, dont chacune est présentée avec les accords de standardisation (*STANAG*) et les publications interalliées s'y rapportant. Chaque *PG* se décompose en un certain nombre de *MTIs*.

Avec ces 33 *PGs*, qui représentent une solution minimale, notre pays s'est engagé avec beaucoup de circonspection sur la voie du *PARP*. Et pourtant, nous avons les moyens de nous offrir plus. Un *PARP* conséquent constituerait une ligne directrice quasi idéale pour la planification du passage à l'interopérabilité de notre armée. Sans frais, mais avec un retour sur investissement très net pour le cœur de compétence qu'est la défense armée du territoire.

Enfin, contrairement à l'opinion répandue outre-Sarine, plus précisément au sein des milieux traditionalistes et d'extrême gauche, le *PARP* ne constitue pas un accord secret³ entre la Suisse et l'OTAN. Le document, comme tous les *PARP* émis à l'attention des partenaires par l'Alliance atlantique, n'en est pas moins classifié *RESTRICTED*⁴ par l'émetteur. Cette classification est complétée de la mention *SWITZERLAND ONLY*. Le document ne peut donc être diffusé sans précautions hors des milieux directement concernés.

S. Cz.

Le « PARP » suisse

Le programme suisse comprend 33 *PGs* qui s'articulent globalement de la façon suivante : 17 *PGs* généraux, 9 destinés à la Force terrestre et 7 destinés à la Force aérienne. Notre *PARP* est clairement orienté vers une unité spécialisée dans la collaboration civilo-militaire (CIMIC). Il a ainsi été largement tenu compte de notre longue pratique de la collaboration avec les civils, comme du potentiel particulier d'une armée de milice dans ce domaine. Le tableau ci-dessous présente les différents *PGs* dans un ordre qui n'a rien d'officiel, mais dont nous espérons qu'il permettra d'en mieux saisir le sens.

1. Travailler ensemble et communiquer : doctrine, procédures et matériels

Titre	Description
Language Requirement	Les personnels-clés de la chaîne de commandement doivent être en mesure de comprendre et de s'exprimer en anglais, en recourant à la terminologie commune
Doctrine	
Land Operations and Training	Comprendre la doctrine terrestre
Air Operations and Training	Comprendre la doctrine aérienne

³ Furrer, Martin : « Vorauseilend gehorsam / Sechs Seiten sind nicht die Wahrheit », Weltwoche, 14.12.00.

⁴ Une classification qui correspond juridiquement à notre *CONFIDENTIEL*, mais se rapproche plus de notre ancien « A l'usage exclusif du service ». Nos voisins français utilisent le terme « A usage restreint ». Les classifications en vigueur dans les pays de l'OTAN sont : *COSMIC SECRET* (pour les secrets nucléaires), *SECRET*, *CONFIDENTIAL*, *RESTRICTED*, *UNCLASSIFIED*.

Organisation et conduite	
CJTF HQ Augmentation	Former et mettre au besoin des officiers d'état-major et du personnel d'exploitation à disposition
Internal Structure of Land Force HQ	Adapter la structure des états-majors selon S1-S6 / G1-G6
Internal and External HQ Information System (IS) Support	Equiper les PC avec des moyens modernes de traitement de l'information
Transmissions	
Message Systems Upgrade	Compatibilité du format et des systèmes de transmission des messages
Air Navigation Aids and Radios	Compatibilité des systèmes de transmission entre le sol et les avions en vol
Deployable Air Base C2 and National Communication Systems	Etre en mesure de contribuer à la conduite de moyens aériens à partir d'une base aérienne ad hoc
Update of Tactical Communications System	Les forces engagées au sol disposent de moyens de transmission modernes et interopérables
SATCOM for Deployed Forces	Les forces engagées sont équipées de moyens de communication par satellite

2. Survivre et durer: « Force Protection » et logistique

Titre	Description
Force Protection	
Unattended Ground Sensors and/or Land Surveillance Vehicles	Disposer des moyens de surveillance nécessaires à la sûreté
Improvement in Mine Detection and Mine Clearing Capabilities	Disposer de moyens de déminage conséquents pour les besoins des propres troupes, pour venir en aide aux autres troupes, pour appuyer les humanitaires
Unmanned Aerial Vehicles	Les drones sont destinés à compléter les dispositifs de sûreté
Service sanitaire	
Medical Support for Deployed Land and Air Forces	Des éléments suffisants du service sanitaire sont à intégrer dans les éléments déployés
Protection ABC	
Biological Warfare Vaccine Stocks for Deployable Forces	Le pays doit disposer d'un stock – ou tout moins de l'accès à un stock – de vaccins contre les principales armes biologiques

Nuclear, Biological and Chemical Defence	Les formations engagées sont en mesure de se protéger contre les effets des armes ABC, d'assurer la détection, de transmettre et de recevoir des informations dans ce domaine
Collective NBC Protection	Les formations déployées sont équipées de moyens de protection ABC individuels et collectifs
Multinational Integrated Survive-to-Operate (STO) Capabilities	Les éléments aériens sont en mesure de s'intégrer et de contribuer à la défense ABC d'une base aérienne
Soutien – Multinational Joint Logistics Centre (MJLC) Staff – Logistics Liaison Personnel – Logistic C2 Augmentation	Fournir, au besoin, des officiers capables de travailler dans un état-major logistique multinational, de conduire la logistique sur place et d'établir la liaison entre les éléments logistiques nationaux et internationaux ⁵
National Support for Deployed Forces for PfP Operations	Mise en place d'une logistique propre pour nos éléments
Specialised Support Elements for PfP Operations	Disposer de spécialistes pour des domaines pointus du soutien, y compris la défense ABC des propres troupes
Single Fuel Concept	Evaluer les possibilités de faire fonctionner tous les véhicules et aéronefs avec un carburant unique
– Tactical Fuel Handling Equipment – Fuel Handling for Ground Vehicles	Disposer des équipements, et connaître les procédures, permettant de distribuer et de recevoir du carburant
Transports, mobilité	
Bridging Equipment	Etre en mesure de déployer des ponts sur le théâtre d'opérations
Support Aircraft and Helicopters for NATO Led PfP Operations	Etre en mesure d'appuyer une opération d'appui à la paix avec des moyens de transport aérien
Multinational Deployable Air Transport Handling Capability	Disposer de l'équipement permettant de charger et décharger des moyens de transport aériens.
3. Missions particulières	
Titre	Description
– CIMIC Group – General CIMIC Companies – CIMIC Functional Specialist Teams	Etre en mesure de contribuer, avec des personnels ou des formations spécialisées, aux activités CIMIC

⁵ Dans le cadre d'engagements multinationaux, la logistique reste en main de chaque pays contributeur. Afin de toutefois assurer un meilleur rendement et la sécurité des voies d'approvisionnement, des centres logistiques communs peuvent être créés où chaque pays établit ses stocks. Des achats communs peuvent également être effectués et le service sanitaire à l'échelon des soins hospitaliers confié à une nation qui offre alors ce service à l'ensemble.